

3 June 2016

English and French only

Implementation Review Group

Seventh session

Vienna, 20-24 June 2016

Agenda item 2


**Review of the implementation of the United Nations
Convention against Corruption**

**Model States Parties Anti-Corruption Conference
Ebene, Mauritius, 15-17 March 2016**

Document submitted by the Government of Mauritius

V.16-03218 (E)



Please recycle 

Model States Parties Anti-Corruption Conference
Ebene, Mauritius, 15-17 March 2016

**Organized by the Independent Commission Against Corruption in
collaboration with the United Nations Office on Drugs and Crime**

**Promotion of the contribution of young people in preventing corruption and
fostering a culture of respect and integrity**

*The Model Conference of the States Parties to the United Nations Convention
against Corruption,*

Welcoming the adoption of the post-2015 development agenda, entitled
“Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development”, and
stressing the importance of Sustainable Development Goal 16, which, inter alia,
targets to substantially reduce corruption and bribery in all forms,

Bearing in mind that the United Nations Convention against Corruption, and in
particular its chapter II, seeks to promote and strengthen measures to prevent and
combat corruption more effectively,

Noting that article 13, paragraph 1 (c), of the Convention requires States parties to
undertake public information activities against corruption, as well as public
education programmes, including school and university curricula,

Also noting, with respect to our parents, teachers and elders who guide us, that
today’s youth are leaders of tomorrow, and *highlighting* the need to take appropriate
measures to promote a culture of respect and integrity among young people, and the
importance of their involvement in anti-corruption efforts,

Recalling resolution 5/5 of the Conference of the States Parties to the United
Nations Convention against Corruption which invited States to recognize the
importance of the involvement of young people and children as key actors
in strengthening ethical behaviour, beginning with the identification and adoption
of values, principles and actions that make it possible to build a fair and
corruption-free society, in accordance with the United Nations Convention against
Corruption,

Also recalling resolution 6/9 of the Conference of the States Parties to the United
Nations Convention against Corruption, which calls for measures to strengthen the
implementation of the United Nations Convention against Corruption in small island
developing States,

Recognizing that education plays a fundamental role in the fight against corruption,
as it makes corrupt behaviour socially unacceptable, helps strengthen individual
ethical decision-making and builds a culture of transparency at all levels of society,

In that regard, *recalling* resolution 6/10 of the Conference of the States Parties to
the United Nations Convention against Corruption, which emphasizes the
importance of education and training in the context of anti-corruption,

1. *Invites* States parties to continue their efforts to foster a culture that promotes
respect, responsibility and integrity, to strengthen preventive measures and to
increase the level of citizen participation in efforts to prevent corruption;

2. *Further invites* States parties to recognize the importance of the involvement of young people as key actors in strengthening ethical behaviour, beginning with the identification and adoption of values, principles and actions that make it possible to build a fair, transparent and accountable society;
3. *Thanks* the Independent Commission Against Corruption of Mauritius for its initiative to organize the Model States Parties Anti-Corruption Conference, and *encourages* other States parties to engage in similar activities;
4. *Requests* States parties and the United Nations to consider establishing a youth conference to run in parallel to the Conference of the States Parties to the United Nations Convention against Corruption, and *proposes* that the young representatives of the small island developing States come together one day in advance to discuss a common position and issues relevant to these countries;
5. *Encourages* States parties to promote educational programmes at all levels that foster a culture of respect and integrity, and teach young people their rights and *recommends* them to promote partnerships with the education sector to develop practice-oriented and multidisciplinary anti-corruption training for young people, aimed at sensitizing them to the phenomenon of corruption;
6. In this regard, *also encourages* States parties and relevant international organizations to educate teachers and raise awareness on the importance of promoting integrity and methods of teaching anti-corruption;
7. *Recommends* that relevant state institutions, such as anti-corruption agencies, create anti-corruption internship programmes for young people;
8. *Notes with appreciation* the efforts of many States parties, including Mauritius, to raise awareness of corruption among young people, and *invites* them to continue and strengthen such efforts, including through face-to-face discussions; awareness-raising campaigns; mobile, online and computer games; and short film, public speaking, art and poem competitions;
9. *Invites* States parties to use all new media and technologies to maximize the outcomes in the fight against corruption in their efforts to engage and educate young people, including awareness-raising campaigns and social networking websites where young people can express their ideas and concerns;
10. *Welcomes* the work of civil society organizations in promoting anti-corruption awareness among young people, and *invites* States parties to promote the development and work of such organizations;
11. *Invites* schools to organize anti-corruption activities, including the development or improvement of codes of conduct together with students and teachers; establishment of integrity clubs; organization of anti-corruption competitions; and promotion of the arts;
12. *Commits* to reinforce a culture of intolerance towards corruption and endeavour to contribute towards putting an end to impunity for acts of corruption, and *invites* all young people to join in this effort;
13. *Encourages* young people from different cultures to use technology, share their research and diverse viewpoints to identify anti-corruption strategies that succeed in an international context, including, *among others*, the promotion of youth-led

corruption awareness campaigns and education, discussion blogs and community projects;

14. *Invites* the media to talk about corruption in a manner understandable for youth and create cartoons and comics for awareness purposes;

15. *Encourages* the United Nations to strengthen collaboration at the grass-root level with States parties and strengthen the fight against corruption through the inclusion of young people at an early stage.

**Modélisation de la Conférence Internationale des Etats Parties à la
Convention des Nations Unies contre la Corruption**
Ebène, Maurice, du 15 au 17 mars 2016

**Organisée par la Commission Indépendante Anticorruption de l'Île Maurice, en
collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime**

Résolution de la Conférence de Maurice

**Encourager la participation des jeunes à la lutte contre la corruption en
inculquant une culture de respect et d'intégrité**

*La modélisation de la Conférence Internationale des états parties à la Convention
des Nations Unies contre la Corruption,*

Accueillant l'adoption du Plan d'action de l'après-2015 pour le développement, intitulé "La transformation de notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable", et soulignant l'importance de l'Objectif 16 du Développement Durable, qui entre autres, vise à réduire de façon substantielle toute forme de corruption et d'actes de corruption,

Tenant compte de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, et en particulier du Chapitre II, visant à promouvoir et renforcer les mesures préventives et à combattre la corruption de manière plus efficace,

Considérant l'article 13, paragraphe 1 (c) de la Convention qui requiert que les états parties entreprennent des activités d'information du public l'incitant à ne pas tolérer la corruption, ainsi que des programmes d'éducation du public, notamment dans les écoles et les universités,

Considérant également, à l'égard des parents, des enseignants et des aînés (qui nous guident), que les jeunes d'aujourd'hui seront les dirigeants de demain, et soulignant la nécessité de prendre des mesures appropriées pour promouvoir une culture de respect et d'intégrité parmi les jeunes, et l'importance de leur engagement dans la lutte anticorruption,

Rappelant la résolution 5/5 de la Conférence des états parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui invite les états à reconnaître l'importance de l'engagement des jeunes et des enfants en tant qu'acteurs clés dans le renforcement du comportement éthique, et à commencer par l'identification et l'adoption des valeurs, principes et actions qui rendraient possible l'édification d'une société juste et dénuée de corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la Corruption,

Rappelant également la résolution 6/9 de la Conférence des états parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, qui préconise des mesures pour renforcer la mise en oeuvre de ladite Convention dans les petits états insulaires en développement,

Conscient du rôle fondamentale de l'éducation dans la lutte contre la corruption, car elle rend les comportements corrompus inacceptables à la société, contribue à renforcer le sens de l'éthique dans la prise de décision individuelle et à inculquer une culture de transparence à tous les niveaux de la société,

À cet égard, rappelant la résolution 6/10 de la Conférence des états parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, qui souligne l'importance de l'éducation et de la formation dans la lutte contre la corruption,

1. *Invite* les états parties à poursuivre leurs efforts pour promouvoir une culture qui valorise le respect, la responsabilité et l'intégrité, à renforcer les mesures préventives et à accroître le degré de participation des citoyens dans les efforts pour prévenir la corruption;
2. *Invite*, en outre, les états parties à reconnaître l'importance de la participation des jeunes en tant qu'acteurs clés dans le renforcement du comportement éthique, et commencer par l'identification et l'adoption des valeurs, principes et actions qui rendraient possible l'édification d'une société basée sur l'équité, la transparence et la responsabilité;
3. *Remercie* la Commission indépendante anti-corruption de Maurice pour son initiative d'une modélisation de la Conférence des états parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, et encourage les autres états parties à s'engager dans des activités semblables;
4. *Demande* aux états parties et à l'Organisation des Nations Unies d'envisager la tenue d'une conférence pour les jeunes en parallèle à la Conférence des états parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, et propose que les jeunes représentants des petits états insulaires en développement se réunissent la veille pour discuter d'une position commune et des enjeux pertinents à leurs pays;
5. *Encourage* les états parties à promouvoir des programmes éducatifs à tous les niveaux qui favorisent une culture de respect et d'intégrité, et à enseigner aux jeunes leurs droits et leur recommande de promouvoir des partenariats avec le secteur éducatif afin d'élaborer des sessions de formation anti-corruption qui soient multidisciplinaires et axées sur la pratique, visant à sensibiliser les jeunes au fléau de la corruption;
6. *Encourage également*, à cet égard les états parties et les organisations internationales concernées à former les enseignants afin de les sensibiliser sur l'importance de promouvoir l'intégrité et aux méthodes d'enseignement pour combattre la corruption;
7. *Recommande* que les institutions concernées ou compétentes de l'Etat telles que les agences anti-corruption, développent des programmes de formation pour les jeunes;
8. *Note* avec satisfaction les efforts déployés par de nombreux états parties, y compris Maurice, pour sensibiliser les jeunes au problème de la corruption, et les invite à poursuivre et renforcer ces efforts à travers le dialogue, les campagnes de sensibilisation, les jeux en ligne, sur ordinateur et portable ainsi que des courts-métrages et des concours d'élocutions, d'arts et de poésies;
9. *Invite* les états parties à s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information et les nouveaux médias, y compris des sites Web et les réseaux sociaux, dans leurs campagnes de sensibilisation pour que les jeunes puissent s'exprimer et exposer leurs propres préoccupations, afin d'optimiser les résultats de la lutte contre la corruption;

10. *Accueille avec satisfaction* le travail des acteurs de la société civile dans la promotion des activités de sensibilisation parmi les jeunes contre la corruption et invite les états parties à en promouvoir le développement;
11. *Invite* les écoles à organiser des activités de lutte anti-corruption, y compris l'élaboration ou l'amélioration des codes de conduite avec l'aide des étudiants et des enseignants, la mise en place des clubs d'intégrité, la tenue des concours littéraires et artistiques pour combattre la corruption;
12. *S'engage* à renforcer une culture de zéro tolérance envers la corruption et s'efforcer à mettre fin à l'impunité pour des actes de corruption, et invite tous les jeunes à se joindre à ce combat;
13. *Encourage* les jeunes de cultures différentes à utiliser les nouvelles technologies, à partager le fruit de leurs recherches et la diversité de leurs opinions dans l'identification des stratégies anti-corruption qui s'avèreraient être efficaces sur le plan international, y compris la promotion des campagnes de sensibilisation et d'éducation ciblant les jeunes, des blogues de discussions et des projets communautaires;
14. *Invite* les médias à traiter la corruption d'une manière intelligible aux jeunes et à créer des dessins animés et bandes dessinées à des fins de sensibilisation;
15. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies à renforcer sa collaboration avec les états parties au niveau de la société civile pour consolider la lutte contre la corruption en impliquant des jeunes à un stade précoce de leurs activités.